

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 7 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 1 octobre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Joao DE OLIVEIRA pouvoir à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU pouvoir à Hélène CRENN, Mohamed HARIZ pouvoir à Guylaine YHARRASSARRY, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Jean-François TALLIO pouvoir à Christine NOBLET

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Frédérique SIMON

DÉLIBÉRATION : 2024-125

OBJET : COMMUNICATION DES RAPPORTS ANNUELS 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

DÉLIBÉRATION : 2024-125
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : COMMUNICATION DES RAPPORTS ANNUELS 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

RAPPORTEUR : Bertrand AFFILÉ

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement doit faire l'objet, en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), d'une présentation par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent pour avis à son assemblée délibérante au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Comme le permet l'article D.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et pour mieux permettre aux usagers d'appréhender la complémentarité entre les différentes composantes du cycle de l'eau que sont l'eau potable, l'assainissement, et les milieux aquatiques, ces informations peuvent être transmises dans un rapport unique.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés doit faire l'objet, en application de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une présentation par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent pour avis à son assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le Conseil métropolitain de Nantes Métropole a présenté ces rapports annuels lors de sa séance des 27 et 28 juin 2024.

L'article D.2224-3 du CGCT prévoit que les maires des communes qui ont transféré ces compétences à un EPCI présentent en Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'ils auront reçus de l'E.P.C.I.

Dans les quinze jours qui suivent cette présentation, les rapports annuels sont mis à la disposition du public sur place à la Mairie, pendant au moins un mois, le public en étant avisé par voie d'affichage (article D.2224-5 du CGCT).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la présentation des rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation des rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Saint-Herblain le : 07/10/2024

La secrétaire de séance

Le Maire

Frédérique SIMON

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 10/10/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 10/10/2024